

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 6 MARS 2025

DELIBERATION N° 07/2025

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à l'Épicerie Sociale du CCAS, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, M. PORTE Henri-Michel, Mme HAMOU THERREY Bernadette, M. OULIE Gérard, Mme RAFIA Kadija, MME THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme REVOL Mylène

Absents excusés : M. GACHON Loïc, Mme DESCLOUX Odette

Absents : SAHUN Véronique, SANCHEZ Philippe, Mme RIOUL Françoise

C.A. en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 13

Date de convocation : 25 février 2025

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 12.

Le nombre de votants est arrêté à 13 voix.

**OBJET : ACHAT D'UNE ARMOIRE A TIROIRS ET DEUX CHAISES DE BUREAU
pour le Pôle Séniors et handicap**

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération N°13/09 du 19 février 2009 concernant l'amortissement.

Considérant la création d'un pôle seniors et handicap,

Considérant que pour un besoin d'organisation, il convient d'acquérir une armoire de rangement

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

supplémentaire ainsi que deux chaises de bureaux ;

Considérant que la proposition tarifaire du fournisseur MAXIBURO est très compétitive ;

Considérant que les crédits afférents à cette dépense figureront à la section d'investissement 21, nature 21848, « Autre Matériel de bureau/ mobilier » du budget 2025 du CCAS. Ce matériel donnera lieu à amortissement à taux constant sur 10 ans la première annuité intervenant au 1^{er} janvier 2026.

Après délibération, la Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE

La proposition tarifaire du fournisseur MAXIBURO pour l'acquisition de deux armoires de rangements pour les besoins du service Pôle Accueil et Accès aux droits pour un montant de 1400,10 T.T.C. avec livraison.

DIT

Que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2025.

AUTORISE

Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la délibération et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA

